

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-cinq du mois de JANVIER

Membres en exercice :	29
Membres présents :	27
Procurations :	2
VOTES :	24
POUR :	24
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/01/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON à M. Bernard CODOUL

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-01-07-SF

Mmes REYNIER, TOUCHE et SEBANI et M. SPAGNOU membres du Conseil d'administration du CCAS ne prennent pas part au vote.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2022 du service général une enveloppe prévisionnelle de crédits de 180.000 € a été ouverte à l'imputation comptable 657362 au titre de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale pour permettre au CCAS d'assumer ses missions d'action sociale suite à l'augmentation des besoins d'aide et assistance liés à la crise sanitaire et sociale et à la baisse de financement de certains organismes. Après finalisation des comptes Monsieur le Maire propose de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 178.674,36 € au titre de l'exercice 2022 ; par ailleurs il y a lieu d'établir une convention d'objectifs avec le CCAS du fait que la subvention qui sera versée est supérieure à 23.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 24 voix POUR

ACCORDE une subvention de fonctionnement de 178.674,36 € au Centre Communal d'Action Sociale de Sisteron au titre de l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sisteron pour l'exercice 2022.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU